

Règlement de fonctionnement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité :

Le présent règlement a pour objectif de définir les règles de fonctionnement du CLAS afin d'offrir aux enfants un cadre sécurisé, ludique et éducatif.

Adhésion :

L'adhésion à l'ATLEB est obligatoire pour pouvoir bénéficier des services du CLAS.

- **Type d'adhésion** : adhésion familiale permettant l'accès à l'ensemble des services de l'ATLEB.
- **Montant** : 12 € (tarif CDC 4B) / 16 € (tarif hors CDC 4B).

Article 1 : Horaire et lieu d'accueil

Le CLAS se déroule de 16h30 à 18h15 sur le lieu d'intervention. L'acheminement des enfants est organisé en fonction de leur lieu de scolarité et du site de CLAS. Les enfants ne sont pas autorisés à quitter la séance avant 18h15, sauf en cas de rendez-vous médical. Les responsables légaux doivent venir chercher les enfants directement sur le lieu où se tient le CLAS, en fonction du site d'intervention. Pour des raisons d'organisation et de responsabilité, toute absence doit être signalée au préalable au bureau de l'association.

Article 2 : Inscription

Avant toute participation au CLAS, un dossier d'inscription doit être complété chaque année scolaire par le responsable légal de l'enfant. Une fiche sanitaire de liaison doit également être remplie. Les documents suivants doivent obligatoirement être fournis :

- Une photocopie du carnet de vaccination à jour
- Une attestation de responsabilité civile
- Un PAI, si nécessaire

Article 3 : Interdiction

Les bijoux, jouets, téléphones et sommes d'argent sont interdits. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Article 4 : Respect et comportement

Toute dégradation de matériel occasionnée par un enfant sera facturée par l'association aux responsables légaux. En cas de problème de comportement, les sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant du CLAS. Les responsables légaux sont tenus de s'adresser aux animateurs et bénévoles avec respect et considération. Tout comportement irrespectueux, injurieux ou agressif envers le personnel est strictement interdit. En cas de non-respect répété des règles de conduite par un enfant, la direction se réserve le droit de prononcer une exclusion temporaire ou définitive du CLAS. Par ailleurs, sur décision du bureau de l'association, un parent adoptant un comportement inadapté pourra se voir retirer son adhésion à la structure, ce qui l'empêchera d'accéder à l'ensemble des services proposés par l'ATLEB. Les parents seront systématiquement informés des incidents survenus ainsi que des mesures prises.

Article 5 : Santé et hygiène

Tout enfant doit être présenté dans un état de propreté convenable. En cas de maladie survenant durant la séance, les parents seront contactés afin de venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais. Aucun traitement ne sera administré sans la présentation d'une copie de l'ordonnance médicale.

Article 6 : Engagement

Le responsable légal et l'enfant s'engagent à respecter le fonctionnement et le règlement du CLAS.
La signature du dossier d'inscription vaut acceptation du présent règlement de fonctionnement.

En cochant cette case, vous acceptez la conservation de vos données par l'ATLEB.

Le :

Signature de l'enfant

Signature du responsable légal